

<b>CALCUL DE L'INDICE DE RÉPARABILITÉ ET PRÉSENTATION DES PARAMÈTRES AYANT PERMIS DE L'ÉTABLIR</b>	<i>Ordinateur portable</i>
--	----------------------------

FICHE D'INFORMATION A TRANSMETTRE AUX DEMANDEURS  
(cf. Article L. 541-9-2 du Code de l'environnement)

Date du calcul	28/03/2022
Nom ou marque commerciale du producteur ou de l'importateur	Lenovo France
Adresse du producteur ou de l'importateur	20 Rue des Deux Gares, 92500 Rueil-Malmaison, France
Référence du modèle donnée par le producteur ou l'importateur	82K1012TFR

Critère	Sous-critère	Note du sous-critère sur 10	Coefficient du sous crit ère	Note du crit ère sur 20	Total des notes des critères sur 100	
<b>CRITÈRE 1 : DOCUMENTATION</b>	1.1 Durée de disponibilité de la documentation technique et relative aux conseils d'utilisation et d'entretien	9.2	2	18.5	74.2	
<b>CRITÈRE 2 : DÉMONTABILITÉ, ACCÈS, OUTILS, FIXATIONS</b>	2.1 Facilité de démontage des pièces de la liste 2*	5.3	1	12.6		
	2.2 Outils nécessaires (liste 2)	8.0	0.5			
	2.3 Caractéristiques des fixations entre les pièces de la liste 1** et de la liste 2	6.5	0.5			
<b>CRITÈRE 3 : DISPONIBILITÉ DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	3.1 Durée de disponibilité des pièces de la liste 2	6.3	1	14.1	74.2	
	3.2 Durée de disponibilité des pièces de la liste 1	5.7	0.5			
	3.3 Délais de livraison des pièces de la liste 2	10.0	0.3			
	3.4 Délais de livraison des pièces de la liste 1	10.0	0.2			
<b>CRITÈRE 4 : PRIX DES PIÈCES DÉTACHÉES</b>	4. Rapport prix des pièces de la liste 2 sur prix de l'équipement neuf	5.5	2	11.0		
<b>CRITÈRE 5 : CRITÈRE SPÉCIFIQUE</b>	5.1 Informations sur la nature des mises à jour	10.0	1	18.0		
	5.2 Assistance à distance sans frais	6.0	0.5			
	5.3 Possibilité de réinitialisation logicielle	10.0	0.5			
<b>Note de l'indice sur 10</b>					<b>7.4</b>	

\*liste 2 : liste des 3 à 5 pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont la casse ou les pannes sont les plus fréquentes ;

\*\*liste 1 : liste de 10 autres pièces détachées au maximum (selon la catégorie d'équipements concernée) dont le bon état est nécessaire au fonctionnement de l'équipement.